

Arrêté du 27/08/14 portant extension du périmètre d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration (Bureau VERITAS) (abrogé)

(JO n° 206 du 6 septembre 2014)

L'arrêté du 20 octobre 2008 est abrogé par [l'article 2 de l'arrêté du 22 mai 2015](#) (JO n° 124 du 31 mai 2015).

NOR : DEVP1414449A

Vus

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses [articles L. 512-11](#) et [R. 512-61](#) ;

Vu [l'arrêté du 29 août 2008 modifié](#) fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu [l'arrêté du 20 octobre 2008](#) portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration (Bureau Veritas) ;

Vu [les arrêtés des 26 février 2009](#), [2 juin 2009](#), [10 juin 2010](#), [16 septembre 2010](#), [1er décembre 2011](#), [10 octobre 2012](#) et [9 décembre 2013](#) portant extension et modification d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration (Bureau Veritas) ;

Vu la demande de la société Bureau Veritas en date du 26 août 2014,

Arrête :

Article 1^{er} de l'arrêté du 27 août 2014

L'agrément délivré à l'organisme suivant :

Bureau Veritas, 67-71, boulevard du Château, 92571 Neuilly-sur-Seine Cedex, par les arrêtés susvisés pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par [la rubrique n° 2921 de la nomenclature](#).

L'agrément porte désormais sur les rubriques de la nomenclature : [1136](#) - [1412](#) - [1413](#) - [1414](#) - [1432](#) - [1433](#) - [1434](#) - [1435](#) - [1510](#) - [2160](#) - [2345](#) - [2351](#) - [2550](#) - [2564](#) - [2565](#) - [2910](#) - [2921](#) - [2930](#) - [2940](#) - [2950](#).

Article 2 de l'arrêté du 27 août 2014

La directrice générale de la prévention des risques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 août 2014.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice générale de la prévention des risques :

Le chef du bureau de la nomenclature, des émissions industrielles et des pollutions des eaux,

M. Pieyre

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-270814-portant-extension-perimetre-dagrement-dun-organisme-effectuer-controle>